

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

PERNES-LES-FONTAINES

DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

**SEANCE DU 14 JUIN 2023**

(Date de convocation : 2 Juin 2023)

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Conseillers Municipaux en exercice :         | 29 |
| Présents :                                   | 25 |
| Absents excusés ayant donné<br>procuration : | 4  |
| Absent excusé non représenté :               | /  |
| Absent non excusé :                          | /  |
| Votants :                                    | 29 |

L'An deux mille vingt-trois et le quatorze Juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

**Etaients présents :** Monsieur Didier CARLE, Monsieur Laurent COMTAT, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Nadège BOISSIN, Monsieur Gêrôme VIAU, Madame Aurélie DEVEZE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Christian GORLIN, Madame Anne CUNTY, Madame Claudine CHAUVET Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Madame Gisèle GIRARD, Monsieur Franck RIMBERT, Monsieur Jean-Claude DANY, Madame Magali PEYRONNET, Madame Nancy GONTIER, Monsieur Antoine BARBIEUX, Monsieur Pascal BREMOND, Monsieur Robert IGOULEN, Monsieur Jean-Claude GRAVIÈRE, Madame Sabrina BOHIGUES, Monsieur Patrick MONTY.

**Pouvoirs :** Monsieur Christian SOLLIER (procuration à Monsieur Fulgencio BERNAL), Madame Patricia VIVARES (procuration à Madame Magali PEYRONNET), Madame Marlène LAUGIER (procuration à Monsieur le Maire), Madame Géraldine PETIT (procuration à Madame Aurélie VERNHES).

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Pascal BREMOND ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Modification des tarifs des produits alimentaires  
proposés au camping municipal

Madame DEVEZE expose à l'Assemblée que suite à l'augmentation des prix, il convient d'actualiser les tarifs des produits alimentaires suivants proposés aux campeurs :

|                                    | <u>Prix de vente unique</u> |
|------------------------------------|-----------------------------|
| Baguette et croissant prix d'achat | 1,10 €                      |
| Pain au chocolat                   | 1,10 €                      |

**CONSEIL MUNICIPAL :**

VU l'exposé de Madame DEVEZE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° DE/31/3.5/15.04.2021-04 fixant les tarifs de vente dans le cadre d'une nouvelle offre de service au Camping Municipal,

.../...

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**APPROUVE** l'actualisation des tarifs de vente à appliquer dans le cadre de la vente de produits alimentaires proposée aux campeurs comme suit :

|                                    | <u>Prix de vente unique</u> |
|------------------------------------|-----------------------------|
| Baguette et croissant prix d'achat | 1,10 €                      |
| Pain au chocolat                   | 1,10 €                      |

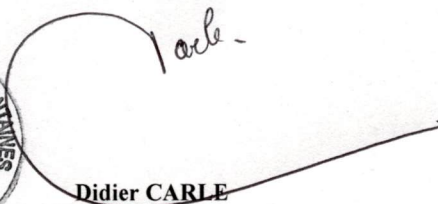
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance



Pascal BREMOND

Pour extrait conforme,  
le Maire,



Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 28 Juillet 2023

Publiée le : 28 Juillet 2023